

*Administration de l'énergie—Loi**[Français]*

Les éléments essentiels de cette mesure législative, monsieur le président, sont directement reliés aux principaux objectifs du Programme énergétique national. Entre autres, l'élargissement de la portée d'application de la redevance d'indemnisation pétrolière assurera l'efficacité du stimulant que représente le prix le plus élevé du nouveau pétrole pour les travaux d'exploration et d'exploitation. Cela promet de renforcer la sécurité énergétique des Canadiens et de rehausser l'activité industrielle dans l'Ouest du Canada. L'importance accrue de Petro-Canada constitue un autre élément crucial du programme énergétique incorporé à cette loi. Nous avons déjà fait un grand pas dans cette voie lorsque la société d'État s'est portée acquéreur de Petrofina Canada, et la redevance spéciale de propriété canadienne couvre la plus grande partie des coûts de cette acquisition. Un des principaux objectifs du programme énergétique national, c'est de réaliser notre indépendance pétrolière d'ici 1990. Nous honorerons cet engagement tout en maintenant un régime de prix qui sera juste et réaliste tant du point de vue de l'industrie pétrolière que de celui du grand public.

● (1650)

[Traduction]

Notre calendrier des prix du gaz et du pétrole, établi en consultation avec les provinces, témoigne du sens des réalités et de l'équité qui caractérisent notre programme énergétique. Ce système de prix a trois grands avantages par rapport au régime proposé par le gouvernement conservateur en 1980. Il fait en sorte que les prix augmentent graduellement et de façon prévisible, pour que les consommateurs et l'économie en général aient le temps de s'y adapter. Il assure l'équité des prix pétroliers à l'échelle nationale, par le moyen d'un prix pondéré pour l'ensemble des régions du pays, et il donne au niveau de la consommation un prix qui est et qui restera inférieur à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des autres pays.

Le gouvernement conservateur proposait en 1979 de verser un prix unique aux producteurs canadiens de pétrole autre que synthétique, quel qu'ait été le coût de développement et de production des différentes catégories de pétrole. En outre, ce prix était directement lié aux cours mondiaux, dont il représentait 85 p. 100, quelque puisse être le niveau atteint par ces cours, ce qui asservissait directement les Canadiens aux incertitudes des cours internationaux sans égard aux conséquences que cela pouvait avoir pour l'économie nationale.

[Français]

Un tel régime de prix aurait contraint les consommateurs canadiens à dépenser plusieurs milliards de dollars de plus pour acquérir du pétrole déjà découvert, et du pétrole qu'on connaissait il y a plusieurs années, à continuer à payer ce prix beaucoup plus élevé à une époque où les coûts de production de ce pétrole, lorsqu'on l'a découvert, étaient beaucoup moins élevés. Notons également qu'en vertu de ce régime la production du nouveau pétrole au Canada ne se serait pas avérée aussi rentable qu'à l'étranger. On constatera, à mon avis, que notre régime de tarification est très différent et beaucoup plus sage.

[Traduction]

Notre régime à nous assure aux producteurs la rémunération des investissements nécessaire à la découverte et à la production du pétrole, ni plus, ni moins. La rémunération du pétrole existant n'a pas été augmentée notablement. Cependant, celle qui résulte du prix de référence adopté pour le pétrole nouveau par l'accord énergétique conclu avec l'Alberta soutient avantageusement la comparaison avec les rémunérations offertes ailleurs dans le monde. Ce prix vaut pour toutes les sociétés qui découvrent de nouveaux gisements, n'importe où au Canada. Ce régime donne à l'économie canadienne la certitude et la stabilité nécessaires pour prévoir un développement économique solide dans les années 80.

Les prix à la sortie du puits du pétrole ancien, c'est-à-dire du pétrole découvert avant décembre 1980, augmenteront graduellement et de façon prévisible, suivant un calendrier fixe, pour atteindre au maximum 75 p. 100 des cours mondiaux. Contrairement aux propositions budgétaires conservatrices, ce prix n'est pas entièrement fonction des cours mondiaux. Il tient compte de ce que ces gisements ont été relativement faciles, et en tout cas moins coûteux à exploiter que ceux de pétrole récent. Quant au prix de référence du pétrole nouveau, qui est sensiblement plus élevé, il sera versé aux producteurs du pétrole découvert après le 31 décembre 1980, aux producteurs de pétrole synthétique et à la production des régions neuves.

Ce prix de référence va constituer une incitation puissante au développement de gisements nouveaux. Il ne dépassera jamais les cours mondiaux. En outre, en cas de flambée des cours mondiaux, on a prévu pour le pétrole nouveau des augmentations de prix graduelles pour protéger les consommateurs canadiens.

[Français]

Les prix du pétrole classique récemment découvert, des importations et du pétrole extrait des régions pionnières ainsi que du pétrole synthétique sont pondérés pour constituer un prix applicable à toutes les régions du Canada. Actuellement le prix pondéré, le prix moyen intégrant tous les pétroles produits au Canada et le pétrole importé s'établit à 70 p. 100 du prix mondial du pétrole. Le pétrole qui peut se vendre au nouveau prix de référence ainsi que le pétrole importé comptent pour 36 p. 100 du prix pondéré. Et bien que ce pourcentage puisse sans aucun doute augmenter durant la durée de l'entente sur l'énergie conclue avec l'Alberta, nous prévoyons que le prix de l'ancien pétrole moins élevé constituera toujours la proportion la plus large du prix pondéré lorsque l'entente arrivera à son terme en 1986, maintenant ainsi le prix pondéré au-dessous des niveaux mondiaux. Notre prix pondéré, ou si on veut l'appeler le prix moyen, incluant tous les pétroles importés et produits au Canada, assurera non seulement que les Canadiens paieront des prix bien inférieurs à ceux des consommateurs des autres pays, mais aussi qu'ils obtiendront des prix bien inférieurs à ceux qu'ils auraient versés en vertu du budget du précédent gouvernement progressiste conservateur.

[Traduction]

L'opposition s'en prend continuellement à notre régime des prix de détail de l'essence. Ses porte-parole ne se donnent pas la peine de rappeler que ce n'est pas le gouvernement qui contrôle les prix de détail de l'essence. Il fixe le prix du brut acheté par les raffineries, il s'agit d'un prix pondéré. Comme je l'ai dit, ce prix représentait environ 70 p. 100 du prix mondial